

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 30 juin 2025
N° CP-2025-5-7-2
N° applicatif 12716

7^{ème} Commission
Commission Réseaux et mobilités

Direction
Direction des routes, des infrastructures et des
mobilités

CONVENTION DE COFINANCEMENT DES ETUDES DE SECURISATION ET DE DÉNIVELLATION DES PN7 ET PN10.

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les termes de la convention liée aux études sur les voies d'accès et aménagements multimodaux de l'aéroport international de Strasbourg tels que mentionnés dans le Contrat Triennal Strasbourg capitale européenne 2024/2026 à l'article 2.4.

Ces études, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Collectivité européenne d'Alsace, portent sur la sécurisation des passages à niveaux 7 et 10 à Entzheim (périmètre EMS).

La convention a pour objet de préciser le financement des études de sécurisation des passages à niveau 7 et 10, à conclure avec l'Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand Est. Ces deux dernières assurent le financement à hauteur de 100 000 € chacune. Pour cette opération, la Collectivité européenne d'Alsace assure la maîtrise d'ouvrage des études, sans prendre part à leur financement.

Situé sur la ligne ferroviaire reliant Strasbourg à Saint-Dié-des Vosges, le passage à niveau -PN7 permet le franchissement des voies ferrées par la RM221 et depuis le secteur de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, d'accéder au Pôle d'échange multimodal (PEM) d'Entzheim, à la zone d'activités « Espace les Pleins Cielles » (qui regroupe une dizaine d'entreprises, l'Hôtel des ventes de Strasbourg, ...), à la zone d'activités « Les Châteaux » et au-delà aux Communes de Hangenbieten, Kolbsheim, Achenheim, ...

Ce passage à niveau supporte donc un trafic routier important de l'ordre de 6 200 véhicules/jour (tous véhicules) et, jusqu'en 2023, un trafic ferroviaire de 136 trains/jour. Avec une configuration difficile (proximité immédiate de l'ouvrage de franchissement du bras d'Altorf et du giratoire d'accès à la zone d'activité économique de l'aéroport), les conditions de sécurité à ce PN ne sont pas très satisfaisantes.

Les projets récents et en cours de réalisation, ou ceux prévus dans les prochaines années sur les zones d'activités de ce secteur et dans le cadre du projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM), généreront des flux de déplacement importants, et une augmentation des trafics aussi bien routiers que ferroviaires, autour du PN7 et du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Entzheim, via la RM221.

En effet, le développement économique constaté sur la plateforme aéroportuaire, avec l'arrivée en 2023 de l'entreprise Bolloré Logistics, se renforcera encore avec environ 25 hectares de zone d'activité sur le ban de la Commune de Hangenbieten et avec l'extension de la ZA « Les Châteaux » induisant inévitablement du trafic supplémentaire, notamment de poids lourds.

Toutes les zones situées au nord de la voie ferrée sont desservies par la RM221 via le PN7.

De même, depuis décembre 2022 dans le cadre du Réseau Express Métropolitain Européen (REME) porté par la Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg, l'offre ferroviaire sur le secteur Bruche-Piémont-Vosges a augmenté de 21%, avec une amplitude horaire accrue jusqu'à 22h30, en correspondance avec le dernier TGV en provenance de Paris.

Situé un peu plus loin, sur la même ligne ferroviaire, en allant vers Molsheim, le PN10 connaîtra la même augmentation du trafic ferroviaire. Ce PN supporte essentiellement un trafic de véhicules agricoles et de modes actifs (accès aux îlots de culture, réseau cyclable arborétum, ...), ce qui constitue également un facteur de risque supplémentaire du fait des caractéristiques géométriques des engins, remorques, ...

Compte-tenu de la situation actuelle et des évolutions projetées, il convient d'étudier la sécurisation des passages à niveau PN7 et PN10.

A l'article 2.4 du Contrat Triennal 2024/2026 Strasbourg Capitale Européenne (CTSCE 2024/2026) relatif aux études sur les voies d'accès et aménagements multimodaux de l'aéroport international du Strasbourg, il est stipulé : « *Dans le cadre de la mise en place des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) s'inscrivant dans une stratégie de mobilité multimodale durable, l'Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand Est s'accordent à initier les études sur la sécurisation des passages à niveaux n°7 et n°10 conformément aux engagements pris dans le Protocole d'accord entre l'État et la Région relatif au volet mobilités 2023-2027 du Contrat de plan État Région 2021-2027 Grand Est.* »

A ce titre, il est précisé dans ce même article que ces deux collectivités s'engagent à participer aux études relatives à la sécurisation des passages à niveaux, à hauteur d'un montant estimé à 0,100 M€ pour l'Eurométropole de Strasbourg et 0,100 M€ pour la Région Grand Est.

Ainsi, dans la perspective de sécurisation du PN7 et du PN10 à Entzheim, implantés dans le périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg, il est proposé de réaliser une étude de sécurisation et de dénivellation des passages à niveau.

Ces études sont la première étape d'un processus de sécurisation plus long pouvant aboutir à terme à la fermeture des passages à niveau avec leur remplacement par des franchissements dénivelés.

Dans un premier temps, il est proposé d'effectuer un diagnostic de sécurité des PN7 et PN10 afin d'étudier les aménagements réalisables à court terme pour améliorer les conditions de sécurité au droit de ces PN comme :

- le renforcement de la sécurité horizontale et verticale du PN7,
- l'aménagement d'une trémie ou d'une passerelle à destination des modes doux (en interdisant le franchissement du PN aux piétons et aux cyclistes),
- le maintien des dessertes TC de la gare (bus et navettes) et de la bonne accessibilité du parking gare situé au nord des voies ferrées.

Dans un deuxième temps, les études (2025/2026) porteront sur les solutions de dénivellations par des ouvrages d'art au-dessus de la voie ferrée permettant entre autres de supprimer définitivement les deux passages à niveau. Celles-ci seront menées selon

une approche multimodale intégrant tous les modes (poids lourds, véhicules légers, cyclistes et piétons). Ces solutions intégreront alors aussi la desserte de l'extension de la zone d'activité Les Châteaux.

Il est précisé que ces études de sécurisation s'inscrivent dans le projet d'aménagements multimodaux à l'aéroport international de Strasbourg.

Il est, ainsi, rappelé que la desserte routière de l'aéroport international de Strasbourg a pour objet de créer une liaison routière entre les RD111 et RD221 afin de relier directement la plateforme aéroportuaire et son pôle multimodal au contournement autoroutier de Strasbourg. Cette liaison permettra d'améliorer l'attractivité de l'aéroport et de sa plateforme économique, et de conforter celle du pôle d'échange multimodal d'Entzheim.

Pour rappel, la Collectivité européenne d'Alsace assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet d'aménagement d'une nouvelle liaison entre la RD111 et l'aéroport de Strasbourg-Entzheim conformément à la convention de co-maîtrise d'ouvrage, signée le 11 décembre 2019 entre le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg.

Dans ce contexte, dans la mesure où les études de sécurisation des passages à niveau PN7 et PN10 sont liées au projet d'aménagements multimodaux à l'aéroport international de Strasbourg, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace assure la maîtrise d'ouvrage de ces études de sécurisation sans prendre part à leur financement.

En vertu des engagements inscrits au Contrat Triennal 2024/2026 et pour ces études de sécurisation des PN7 et PN10, la convention, jointe en annexe au présent rapport, prévoit un financement par l'Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand Est, à hauteur de 100 000 € chacune.

Les Commissions territoriales Ouest Alsace-Molsheim-Saverne et Eurométropole de Strasbourg ont donné un avis favorable à ce rapport dans leurs séances respectives du 16 juin 2024.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accepter que la Collectivité européenne d'Alsace assure la maîtrise d'ouvrage des études de sécurisation des passages à niveau PN7 et PN10 de la ligne ferroviaire Strasbourg – Saint-Dié-des-Vosges ;
- De prendre acte que les études de sécurisation et de suppression des PN7 et PN10 de la ligne ferroviaire Strasbourg – Saint-Dié-des-Vosges sont cofinancées par l'Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand Est à hauteur de 100 000 € chacun, soit un total de 200 000 € ;
- D'approuver la convention, jointe en annexe au présent rapport, à conclure, entre la Collectivité européenne d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg et la Région Grand Est, pour les études de sécurisation et de suppression des PN7 et PN10 de la ligne ferroviaire Strasbourg – Saint-Dié-des-Vosges ;
- De m'autoriser à signer cette convention et le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- De noter que les dépenses et recettes relatives à cette opération sont inscrites au budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur les lignes suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant	Libellé
P068	O016	P068E01 (dépenses)	T05	1513-20-2031-843	170 000€	Etudes
				1514-23-2315-843	4 666 561,19€	Travaux
				3081-21-2112-843	0	Foncier
		P068E21 (recettes)		1516-13-1322-843	100 000€	Subvention RGE
		4230-13-13258-843		100 000€	Subvention Ems	

Le prévisionnel des dépenses sera ajusté dans le cadre des orientations budgétaires 2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.